en partenariat avec

Contrôle de la qualité des travaux d'installation électrique
La formation utilise le guide sur le contrôle de la qualité des travaux d'installation électrique publié par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour expliquer la qualité requise par le Chapitre V – Électricité, du Code de construction du Québec afin d'assurer la sécurité du public.

FORMATION

2024 : Montréal, le 25 avril • Québec, le 23 mai – de 8h à 16 h

Principales déficiences au Chapitre V - Électricité du Code de construction du Québec et les prévenir

Formateur : Gilbert Montminy, ing.

Gilbert Montminy est spécialisé dans le domaine de l'électricité à titre d'ingénieur. Il a travaillé pendant 18 ans à la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ), en plus d'une vingtaine d'années dans divers secteurs de l'électricité, dont l'enseignement. Il y a piloté la nouvelle édition du Code de l'Électricité 2018, en plus d'une contribution de premier plan pour la prochaine édition qui devrait probablement paraitre au début de 2024, et connait ses nuances mieux que quiconque. Toutes ces années d'expérience lui ont permis de constater les non-conformités rencontrées et les corrections exigées par les inspecteurs de la Régie du bâtiment du Québec.

Qui devrait assister à cette formation ? Toute personne désireuse de respecter les lois, les codes et les normes régissant les installations électriques : répondant·e·s, électricien·ne·s, superviseur·e·s, régisseurs et régisseuses, responsables des ressources matérielles, ingénieur·e·s, propriétaires, assureurs, etc.

Description

Cette formation présente les principaux avis de correction émis dans le domaine des installations électriques (sur le Code de sécurité du Québec et sur le Code de construction), et propose des astuces ainsi que des solutions pour assurer la conformité.

Il importe de bien connaitre les exigences règlementaires pour éviter des modifications à la conception, ou des déplacements inutiles à la suite d'avis de correction. Une bonne connaissance des divers cas souvent rencontrés et des trucs pour les éviter rendent certainement les travaux de conception et de réalisation d'une installation électrique plus efficients. De plus, une installation conforme peut diminuer les risques de défaillance, voire même réduire les couts des primes d'assurances.

Objectifs

- Permettre d'identifier les éléments faisant souvent l'objet d'avis de correction dans une installation électrique
- comprendre les tenants et aboutissants de ces divers éléments
- explorer les plans d'actions pour prévenir les avis de correction et les déplacements inutiles
- élaborer des outils de contrôle de la qualité adaptés

Table des matières

Le cours est divisé en quatre sections, ***durée totale de 7h (de 8h à 16h)***

- Survol de la règlementation en électricité (y compris celle spécifique aux avis de correction)
- Éléments faisant souvent l'objet d'avis de correction (au Code de construction du Québec, Chapitre V – Électricité, et au Code de sécurité, Chapitre II - Électricité)
- Prévenir les avis de correction et les déplacements inutiles
- Établir un contrôle de la qualité

Renseignements complémentaires

Pour cette formation, les participants peuvent apporter un exemplaire du Code de construction du Québec, Chapitre V, Électricité, mais celui-ci, quoiqu'utile, n'est pas essentiel pour suivre la formation. Cependant on doit avoir suivi au moins une formation sur les changements au Code, ou au moins connaitre le Code de construction du Québec, Chapitre V – Électricité, et le Code de sécurité, Chapitre II - Électricité.

INSCRIPTION AU VERSO

657, rue du Joli-Bois, Prévost QC J0R 1T0
Tél. : 450.335.0823 • Sans frais / Toll free 1.866.303.8198 • Cell. : 514.823.0672
Téléc. / Fax: 450.335.0803 • Sans frais / Toll free 1.866.878.9163
https://electricite-plus.com
inscriptions@electricite-plus.com

Electricité PLUS L'INSTITUT

en partenariat avec AQ Ampèreformant SI TU SAVAIS...

Principales déficiences au Chapitre V – Électricité, du Code de construction du Québec, et les prévenir de 8 h à 16 h

***Montréal**, Hôtel Radisson, Salle Diamant III, 6500, Côte de Liesse, H4T 1E3*
***Québec**, L'Hôtel Québec, Salle Monet 3115, ave des Hôtels, G1W 3Z6*

Inscription en ligne ou par courriel à inscriptions@electricite-plus.com ou par téléc. 450.335.0803 sf 1.866.878.9163.

Facture à l'attention de (nom et titre de la personne responsable) :

Nom : _____ Fonction : _____

Employeur : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____ Cell. : _____ Téléc. : _____

Courriel : _____

Le prix comprend un exemplaire du manuel du participant, les collations, le repas et le stationnement.

1er participant.e :

Nom : _____

Courriel : _____ Cell. : _____

Tél. : _____ # _____ Téléc. : _____

Membre AcpééeQ : ☐ Oui ☐ Non Prix : _____

Restrictions alimentaires ? Oui ☐ Non ☐ : _____

2e participant.e :

Nom : _____

Courriel : _____ Cell. : _____

Tél. : _____ # _____ Téléc. : _____

Membre AcpééeQ : ☐ Oui ☐ Non Prix : _____

Restrictions alimentaires ? Oui ☐ Non ☐ : _____

3e participant.e :

Nom : _____

Courriel : _____ Cell. : _____

Tél. : _____ # _____ Téléc. : _____

Membre AcpééeQ : ☐ Oui ☐ Non Prix : _____

Restrictions alimentaires ? Oui ☐ Non ☐ : _____

4e participant.e :

Nom : _____

Courriel : _____ Cell. : _____

Tél. : _____ # _____ Téléc. : _____

Membre AcpééeQ : ☐ Oui ☐ Non Prix : _____

Restrictions alimentaires ? Oui ☐ Non ☐ : _____

Liste de prix	Membre AcpééeQ		Non-Membre	
	Prix	(Taxes incluses)	Prix	(Taxes incluses)
☐ **Montréal** 25 avril 2024 – de 8h à 16h — **Inscription – date limite : 11 avril 2024**				
Hôtel Radisson, Salle Diamant III – 6500, Côte de Liesse, H4T 1E3				
☐ **Paiement reçu le 28 mars 2024 ou après**	☐ **549 $**	(631,21 $)	☐ **599 $**	(688,70 $)
☐ **Paiement reçu le 27 mars 2024 ou avant**	☐ **499 $**	(573.72 $)	☐ **549 $**	(631.21 $)
☐ **Québec** 23 mai 2024 – de 8h à 16h — **Inscription – date limite : 9 mai 2024**				
L'Hôtel Québec, Salle Monet – 3115, ave des Hôtels, G1W 3Z6				
☐ **Paiement reçu le 26 avril 2024 ou après**	☐ **549 $**	(631,21 $)	☐ **599 $**	(688,70 $)
☐ **Paiement reçu le 25 avril 2024 ou avant**	☐ **499 $**	(573.72 $)	☐ **549 $**	(631.21 $)

*Si 3 ou 4 participants d'un même employeur : **rabais 5%** Si 5 participants ou plus : **rabais 10%***

Paiement par virement bancaire, par chèque, par Visa ou Master Card

Si vous choisissez de payer par carte de crédit, les informations de la carte peuvent être indiquées ci-après, cependant, ***par esprit de prudence***, l'idéal est de les fournir par téléphone afin d'éviter toute possibilité de fraude. *L'Institut Électricité Plus*, également par esprit de prudence, ne conserve aucune information concernant les cartes de crédit. Toutefois, les informations fournies via le formulaire d'inscription en ligne sont encryptées et pleinement sécuritaires.

Informations concernant la carte de crédit

Carte de crédit : ☐ Visa ☐ Master Card

Nº de la carte : _____

Date d'expiration : _____

Nom sur la carte : _____

Signature : _____

Politique d'annulation et de remboursement

- Complet si annulation 15 jours ou plus avant la date de la formation
- 50% si annulation 8 jours ou plus avant la date de la formation
- Aucun remboursement si annulation 7 jours ou moins avant ou si absent de la formation.
- Substitutions acceptées

Confirmations

Facture expédiée sur réception du paiement
Confirmation d'inscription 7 jours avant l'évènement
Remise d'une attestation sur place lorsque le nom de la personne participant est connu au moins 10 jours à l'avance.
Votre syndicat est-il d'accord pour que vos employé·e·s participent à cette formation ?
Oui ☐ Non ☐
Signature du/de la responsable : _____

Date : _____

Téléphone d'urgence (sans frais) le jour de la formation
1.866.303.8198